

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples  
l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES:

Première insertion      8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions  
libérales.

Emprisons-nous du sol, si nous voulons con-  
server notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### DES ENGRAIS HUMAINS.—Horreur qu'ils inspirent.

Nous allons encore consacrer l'espace destiné à cette causerie à raconter de nouveaux faits, qui auront pour effet, nous l'espérons, de nous réconcilier de plus en plus avec les matières fécales. Nous ne saurions prendre trop de précautions si nous voulons atteindre notre but, car les préjugés que nous combattons, sont peut-être plus enracinés chez le peuple canadien que chez tous les autres. Il y a beaucoup de duchesses parmi nous, toutes aussi délicates que celle qui a joué un rôle si ridicule, dans notre dernier entretien.

Le fait qui suit et qui est à la connaissance d'un grand nombre de personnes, tout en diminuant l'horreur que nous avons pour les engrais humains, sera, de plus, une forte preuve de leur puissance.

#### " LA MÈRE AUX BONNES POMMES. "

Nous trouvâmes un jour dans une des paroisses du comté Montmagny, nous fûmes fort intrigué d'entendre répéter fréquemment ces paroles: " La mère aux bonnes pommes, la mère aux bonnes pommes! " Cette singulière dénomination excita notre curiosité au plus haut point, et persuadé qu'il n'y avait aucune indiscretion à demander l'explication d'une phrase, qui se trouvait dans toutes les bouches, nous priâmes un de nos amis de nous donner le sens de ces paroles. Voici sa réponse:

" Ces mots qui sont pour vous une énigme, renferme une grande leçon, mais dont personne ne veut profiter. " La mère aux bonnes pommes, " qui demeure dans la paroisse de . . . , a mérité son titre sans le savoir et sans le vouloir. Elle avait, à quelque distance de sa maison, un pommier dont les fruits n'étaient rien moins que remarquables. Ils étaient petits, durs, sans saveur. Cependant la mère y tenait et s'efforçait de les mettre à couvert des déprédations des maraudeurs de l'endroit. Un jour

elle imagina un moyen jusqu'alors inconnu. Elle ordonna à tous les membres de sa famille d'aller déposer sur les racines de son pommier. L'ordre fut ponctuellement exécuté, et au bout de quelques semaines le pommier se trouvait environné de nombreuses et vigiles sentinelles qui en éloignaient les plus grands amateurs de pommes. La mère se félicita de sa découverte et promit de continuer ce stratagème, sans se douter qu'un autre résultat non moins avantageux serait la récompense de sa vigilance.

Le moment de cueillir les fruits arrivé, elle s'aperçut que ses pommes étaient plus nombreuses, plus grosses que les années précédentes; mais elle n'eut pas même l'idée d'attribuer ce progrès au fumier humain. L'année suivante l'arbre se couvrit d'une récolte très-abondante, et les fruits avaient une saveur qui les faisait fort rechercher. Ce résultat ne fit que s'accroître de plus en plus, et la fruitière et ses voisins reconnurent, à n'en plus douter, que ce prodige était le fruit de l'engrais humain, déposé sur les racines de l'arbre. De cet instant la bonne vieille ne fut jamais désigné autrement que sous le nom de " Mère aux bonnes pommes, " et on venait des paroisses, voisines pour acheter ses fruits. Ce succès, dans la culture des pommes, fut une fortune pour elle, tous les ans elle mettait de côté le produit de ses fruits, et parvint de cette manière à doter avantageusement ses filles, qui purent ainsi trouver promptement des partis avantageux. "

Que les canadiens y gagneraient sous le rapport pécuniaire, s'il se trouvait bon nombre de " mères aux bonnes pommes " dans chacune de nos paroisses! Il suffit de se mettre à l'œuvre et le succès est assuré, surtout si on se procure le *Vergier Canadien* de M. l'abbé Provancher, pour se guider dans ses opérations.

A l'œuvre donc, et nous aurons des fruits en abondance.

#### UN HOMME DE PROGRÈS.

Un citoyen respectable de cette paroisse, grand partisan de l'agriculture améliorée, se décida, le printemps dernier, à utiliser

le contenu de ses latrines, comme engrais. Mais quand il voulut mettre son louable projet à exécution, il reconnut qu'il avait compté sans son serviteur. Quand il donna ses ordres, ce fut un coup de foudre pour ce serviteur, il devint pâle, tremblant comme s'il eut été menacé d'une mort prochaine. De plus, avant de se décider, à se mettre à l'ouvrage, il crut prudent de prendre conseil de ses parents et de ses amis. Il ne reçoit de toute part que des défenses formelles d'entreprendre cette besogne. Chacun lui défend l'entrée de sa maison, s'il s'abaisse à ce point. Plus moyen, pour ce jeune homme, d'exécuter la volonté de son maître. Le paquet est déjà fait, il va lever le pied. Mais, lui aussi avait compté sans les ressources de son maître, qui le voyant sur son départ lui dit : " L... veux-tu changer de rôle aujourd'hui ? Tu seras le maître et moi le serviteur. Commençons sur le champ, et joue bien ta partie. " L... est encore indécis que déjà le nouveau serviteur est à l'œuvre ; le cheval est attelé, la voiture est auprès des latrines et le travail commence. Mais qui pourrait peindre le malaise du nouveau maître ! il tourne, tantôt sur un sens, tantôt sur l'autre, pour cacher sa honte et son dépit, il n'a pas même le courage de lever les yeux. Après quelques minutes passées dans cette contrainte insupportable, il ne peut plus tenir au jeu : " Monsieur, dit-il, d'une voix toute tremblante, voulez-vous me passer la pelle, je suis plus accoutumé au travail que vous, je crois que j'irai plus vite à la besogne. " — " Non dit le maître, mais si tu es déjà fatigué de ton rôle, prends un autre outil et à deux nous irons plus vite. " Ce qui fut dit fut fait, et jamais L... n'a montré autant d'ardeur au travail. Aujourd'hui il n'a qu'à se féliciter d'avoir suivi l'exemple de son maître, car il connaît les résultats magnifiques produits par l'engrais humain. Et, qui plus est, il n'est pas moins respecté de ses amis, et personne n'a eu le courage de lui fermer sa porte. Voilà donc une belle victoire remportée sur les préjugés ! Puisse-t-elle être suivie d'un grand nombre d'autres.

#### LE COLLÈGE DE STE. ANNE.

L'an dernier la Corporation du Collège de Ste. Anne décida de faire vider les latrines et d'utiliser le contenu comme engrais, Elle voulut faire exécuter son projet par les serviteurs ordinaires de la ferme. Mais... véritable émeute, révolte en forme ! Tous se mettent sur la défensive, chacun s'arme de son instrument familier. Les marmitons se mettent de la partie pour conjurer le fléau qui menace leurs amis. Les femmes intéressées rougiraient de demeurer en arrière, les voilà dans la mêlée, une partie du faubourg est en émoi, un petit nombre de citoyens de la paroisse est en proie à un malaise indicible. Alors tous les esprits mal tournés, toutes les têtes mal conformées crurent qu'il était temps d'accourir au secours des infortunés, qui étaient menacés dans ce qu'ils avaient de plus cher, leur honneur. C'est pas possible, disait une vieille relique d'un autre siècle, c'est pas possible qu'on force un chrétien de se mettre les mains dans ces affaires là. — " C'est déshonorant au dernier point, disaient d'autres, c'est pire que la potence et le pénitencier ! " — " Celui qui travaille dans ces choses là, reprenaient les plus avancés, sont

dignes de toutes les malédictions, ils ne peuvent pas même entrer dans l'église, ils ne sont pas enterrés en terre sainte. " Enfin ils débitèrent tant de sottises et de niaiseries qu'ils gâtèrent la cause de ceux qu'ils voulaient défendre, et les plus clairvoyants parmi les serviteurs, comprirent alors que ceux qui se constituaient leurs avocats étaient plus ignorants qu'eux, et qu'il valait mieux entreprendre, n'importe quel ouvrage, pour faire vivre sa famille, que de suivre un pitoyable préjugé. Au nombre de six, ils se mirent donc à l'œuvre et travaillèrent tant et si bien qu'en deux jours seulement, ils purent extraire environ 200 voyages de matières fécales, dont l'odeur désagréable avait été presque entièrement détruite par la chaux qui y avait été mêlée. Le travail terminé, chacun y trouvait son compte, et se félicitait du résultat. Les serviteurs furent largement retribués, et le Collège se trouve en possession d'une quantité d'engrais considérable et du plus riche, ce qui lui épargnera une somme assez ronde qu'il consacrait tous les printemps à acheter des fumiers d'étable. Dorénavant, le Collège mettra à profit le contenu des latrines, et cela sans presque aucun travail, car il a fait placer dans les lieux des traîneaux qui reçoivent toutes les matières fécales. Maintenant il suffira donc d'attacher un bœuf à chacun de ces traîneaux, et de les conduire sur le champ. Voilà encore une victoire plus fructueuse, en résultats pratiques, que la plupart de celles remportées par les armées du Nord. Nous espérons qu'elle sera suivie de plusieurs autres, surtout quand nous aurons fait connaître les moyens de désinfecter ces matières, car, comme tous le savent, c'est l'odeur désagréable qui s'exale de cet engrais, qui le fait redouter et négliger.

Dans notre prochaine causerie, nous donnerons des détails qui démontreront clairement qu'on ne peut négliger plus longtemps l'emploi de cet engrais, sans sacrifier de gaieté de cœur des bénéfices considérables, sans se condamner volontairement à la pauvreté, ou du moins à la médiocrité.

#### HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Les événements en Europe se dessinent de plus en plus dans un sens sinistre. Tous les appréciateurs à idées purement humaines font, sur ces événements, le concert le plus discordant qui soit possible. Seul, Pie IX continue à voir de haut la situation, et, quelle qu'elle soit, il l'attend avec calme et fermeté. C'est le rocher accoutumé au choc des tempêtes. On dirait, d'un autre côté, qu'il sait d'avance ce qui va arriver, non seulement en fait de châtement général sur la coupable Europe, mais en quelque sorte les particularités même du temps et du mode dans ce châtement si mérité. C'est pourquoi depuis déjà assez longtemps, il a prémuni les catholiques, à plusieurs reprises, et surtout ceux qui l'approchent de plus près, contre les fausses appréciations de ces événements, et contre les craintes et le découragement qu'ils pourraient inspirer. Comme on le voit, Pie IX, père d'une immense famille sur laquelle il voit clairement que les plus

grands malheurs sont à la veille de fondre, met tout en usage pour instruire cette famille de ces malheurs et en même temps pour la rassurer. Nous catholiques du monde entier, ses enfants, gardons bien dans notre esprit ces avertissements pleins de vérité et d'amour que le père commun des fidèles adresse à tous; et comme lui prions et attendons avec calme et fermeté le moment où la justice terrible de Dieu va encore une fois passer sur l'Europe oublieuse ou perfide. Prions, avec Pie IX que cette fois les rois s'instruisent enfin, et que les peuples cessent de frémir et de méditer des choses vaines.

Nous partageons à tous égards, touchant les sombres événements qui se préparent en Europe, le jugement plein de vérité et d'à-propos qu'en a porté M. le Rédacteur du *Courrier du Canada* dans sa feuille du vingt de janvier courant. Après les aperçus harnains plus ou moins probables, qu'il n'est pas défendu d'entretenir sur les événements prochains dont l'Europe, d'abord et surtout, va être le lugubre théâtre, la presse vraiment catholique dans tous les pays ne ferait que son devoir en présentant ces événements sous leur vrai jour, sous le jour catholique; afin d'éclairer les peuples et les gouvernements, de manière à ce que tout louche et tout faux calcul cessant, les peuples soient rendus de nouveau gouvernables et les gouvernements moins entichés de leur habile et calamiteuse politique.

Malgré que la tempête européenne paraisse devoir s'abattre avant tout sur Rome et l'Italie, le Saint Père et Rome sont tranquilles. Hors de là, dans l'Italie et dans l'Europe entière, ce n'est qu'appréhension et préparation de guerre. A peine si l'on parle du Congrès. Les grandes puissances, une à une, signifient leur désir de n'en point faire partie. La défiance, les craintes, les intérêts divers rendent impossible en pratique un projet qui, en idée, avait réuni tous les esprits en sa faveur. C'est que le mal à guérir demande un remède héroïque, sinon surhumain. Ce dernier, Dieu seul peut l'appliquer, et tout annonce qu'en effet Dieu va traiter lui-même le malade. Prions-le qu'il lui soit clément et miséricordieux.

Ne laissons point Rome sans noter un événement qui s'y rattache, et qui, quoique peu remarqué, même par plusieurs des politiques catholiques, à cause du désarroi des idées du jour sur cette question vitale, ainsi que sur tant d'autres, n'en est pas moins une haute et providentielle leçon adressée à tous les politiques à courte vue. On sait que le président de la Confédération du Sud, M. Davis, protestant et républicain, a cru de son devoir d'adresser une lettre au Saint Père, dans le désir qu'il a d'obtenir la paix à son pays, tout en sauvant ce qu'il croit être la justice de ses droits.

La démarche de cet honorable président, telle qu'expliquée par les termes si convenables, et, disons-le, si catholiques de sa lettre au pontife, rappelle ce droit d'arbitre et de juge que les peuples des âges de Foi reconnaissent au souverain pontife dans leurs différends, soit entre eux-mêmes, soit entre les souverains et leurs peuples. Alors, les congrès étaient inutiles; bien des guerres étaient détournées, et la justice, dans ces causes

élevées et difficiles, avait son représentant le plus digne et le plus désintéressé. C'est à quoi reviendront les peuples et leurs chefs, si la société actuelle n'est pas définitivement destinée à périr. La nécessité des choses, en cela comme dans le reste, ramènera la nécessité de ce droit si convenable, si important, si catholique. Mais, il restera plus que singulier que ce soit, en nos jours, le chef protestant d'un peuple mélangé d'hommes de toutes croyances, qui sente lui-même, le premier, la nécessité de ce recours au Pape pour terminer, avec le plus de justice et de modération possible, la cruelle guerre qui ravage son pays. C'est au Souverain catholique qui a pris l'initiative de la convocation d'un congrès de Souverains, qu'aurait dû échoir cette autre et glorieuse initiative dont le président Davis vient de donner l'exemple. Qu'est-ce que cela prouve une fois de plus? Sinon que la politique du jour, en haut comme en bas, par les catholiques comme par les protestants, ne veut rien reconnaître dans l'Eglise ou dans son chef qui influe dans ce qu'elle appelle son domaine. A son compte, ou l'Eglise sera dans l'Etat, ou elle marchera seule, isolée de l'Etat: c'est l'Eglise libre dans l'Etat libre, dont aujourd'hui l'Italie piémontaise offre, comme on sait, le parfait et touchant modèle.

Ce qui nous amène à quelques détails particuliers sur ce qui se passe sur cette malheureuse terre. Les choses y sont venues, en tout genre, à un tel point que le roi galant-homme, voit lui-même que la fin de ses usurpations et la chute de son pouvoir ne sont pas éloignées. Si bien que, semblable à un voyageur qui prépare ses malles, il s'apprete à certaines mesures de prudence pour n'être pas pris au dépourvu au moment du danger définitif. En cela, il aura montré plus de prévoyance que Louis-Philippe lui-même, et qu'un autre potentat de nos jours qui semble croire tenir en main, non en figure mais en réalité, le globe terrestre et le faire mouvoir en tout sens par son habileté et le prestige d'un nom et d'une époque empruntés. Cependant, si ce maître de la terre continue tant soit peu encore son double rôle, ou plutôt son rôle double et indéfini, quelles que soient les erreurs qui l'abusent, ou les difficultés qui l'entravent, il est impossible qu'il n'arrive point, plus tôt que plus tard, aux catastrophes de l'époque qu'il copie, et à la gloire sanglante du nom dont il a fait son étoile.

Les moyens les plus tristes continuent d'être employés pour décatholiciser l'Italie usurpée. Les mœurs et la foi y sont exposées aux plus mauvaises tentations. La violence, les vexations, un journalisme impie et menteur, des pamphlets et des livres immoraux et sectaires, des gravures obscènes, des exemples scandaleux dans la rue, dans la foule, aux théâtres et partout; voilà ce qu'ont gagné les peuples régénérés par Victor Emmanuel. Si, comme tout le dit, ces peuples passent, par un légitime héritage, des mains de Victor à celles de Mazzini et des sociétés secrètes, jugez quelle belle race va succéder à ce peuple italien, héritier immortel de tant de gloire antique et moderne, et naguère encore si heureux et si catholique.

En France, de vives questions ont commencé d'être

débatues dans les Chambres législatives. De plus vives viendront sur le tapis. M. Thiers y a fait son début avec calme, et cependant avec sensation. Cet illustre député est pour la paix presque à tout prix. Comme beaucoup d'esprits distingués dans la presse et dans les Chambres, il n'a point malheureusement le vrai sens de la situation européenne, comme tous les vrais catholiques doivent la comprendre et en parler. Pourvu que la France ne soit lésée dans ses intérêts matériels par le conflit qui se prépare en Europe, voilà à peu près toute la hauteur des vues que cet homme éminent sous tant d'autres rapports, entretient sur ce couflit et sur la part que la France sera forcée d'y prendre. Ces vues ne surprendront nullement ceux qui savent que M. Thiers, en tout, est beaucoup plus un homme illustre dans le sens du jour qu'un catholique complet. Cependant, comme M. Guizot, et nombre de beaux esprits analogues, M. Thiers a souvent, dans les choses les plus graves, le sens vrai, le sens catholique; témoins assez récents, ses idées saines sur le pouvoir temporel du Saint Père. Ces esprits élevés, naturellement droits et voués au bien de l'humanité autant qu'ils le connaissent, que ne seraient-ils pas et que ne feraient-ils pas si les lumières complètes du catholicisme les éclairaient et les vivifiaient! S'il est une occasion d'espérer que ces nobles esprits peuvent se rapprocher de plus en plus de la vérité complète, dont les événements du jour leur ont déjà fait comprendre quelques points nouveaux et très-importants, c'est bien dans ces temps d'anarchie universelle que cet espoir peut se réaliser. En effet, n'est-ce pas M. Thiers, qui, fatigué des vaines théories humanitaires et politiques du jour, disait, dans une occasion bien solennelle: "Si j'avais le bienfait de la Foi dans mes mains, je le répandrais sur le monde entier." Et M. Guizot, à la même époque, exprimait non moins solennellement la même pensée en disant que *la société moderne n'avait de salut à espérer que dans la religion*. Et l'on sait que toutes les aspirations de M. de Lamartine tendent au même but. Malheureusement, tous trois ne savent pas assez, comme tant d'autres esprits naturellement bien disposés, que la religion seule vraie, et non une religion quelconque, est le bienfait qu'on doit répandre à pleines mains sur le monde entier; et que *la société moderne n'a de salut à espérer que dans cette religion seule vraie*.

En Angleterre, Lord Palmerston, très-âgé, comme on sait, menace ruine. Avec ce diplomate consommé pourrait bien finir, ou du moins s'améliorer, tout ce système de politique anglaise qui, à l'extérieur, fait tant mal parler d'elle, et non sans raison, et qui, à l'intérieur même, est loin de satisfaire tout le monde.

La Pologne lutte toujours avec courage: elle ne demande aux grandes puissances d'autre faveur que celle de voir ses droits de légitime défense reconnus par elles. Mais les grandes puissances font, en ce moment, la sourde oreille pour ne point se brouiller avec la Russie; et, d'ailleurs, à la veille du cataclysme européen qui approche et qu'elles redoutent, elles ont

l'air de ne savoir trop où donner la tête.

La Grèce fête son nouveau roi par un redoublement de discordes civiles. Une nouvelle façon d'argumenter parlementairement,—il y en a pourtant d'assez belles partout,—vient d'être introduite en ce pays. Le revolver en main, un orateur a tenu en haleine toute la chambre législative amentée contre lui et assiégeant la tribune où il s'escriyait. Des gens sages pronostiquent assez tristement sur les beaux et longs jours du règne nouveau Georges Ier, pensent-ils, ne laissera peut-être pas un Georges II pour lui succéder dans ce bienheureux pays. Que voulez-vous? c'est la loi du temps et le droit nouveau: les rois viennent et s'en vont au gré du vent populaire, en dépit des vrais principes et même du sens commun.

En Amérique, le Mexique, il paraît enfin décidé, va accueillir prochainement son empereur, Maximilien d'Autriche. Puisse ce prince avoir un meilleur succès que le roi des Grecs!

Tout le monde aura lu dans nos journaux l'épouvantable catastrophe arrivée à Santiago, capitale du Chili. Près de deux mille personnes, presque toutes femmes et enfants, ont été ensevelies sous les voûtes d'une église affaissées tout-à-coup par un terrible incendie.

Dans notre Canada, on annonce l'ouverture du Parlement Provincial pour le dix-neuf du mois courant. Faisons des vœux pour qu'il y soit enfin question entièrement du bien du pays, et non encore des éternelles récriminations de l'esprit de parti.

Dans la prochaine *Quinzaine*, nous aurons à parler des publications récentes, soit journaux, soit pamphlets.

## CORRESPONDANCES.

### Culture du Tabac et manière de le préparer.

(Suite et fin.)

Vous placez avec soin votre plant dans le trou, et vous ramez délicatement la terre tout autour de la plante, jusqu'à la naissance des premières feuilles, et si le temps est sec vous arroserez vos fosses une demi-heure avant de planter. Vous remplacerez les plants qui n'auront pas repis. Deux semaines après sa transplantation, le plant commence à pousser, et les mauvaises herbes aussi, il faudra donc sarcler avec une petite houe (gratte) bien tranchante, prenant garde de ne point déranger les racines du plant. Il faudra répéter ce binage tous les quinze jours, afin qu'il n'existe jamais dans votre champ une seule mauvaise herbe; il faudra aussi en même temps le butter, afin de nourrir la plante et lui conserver une douce fraîcheur.

Lorsque les fleurs commencent à se montrer, vous coupez la tête des pieds du tabac, vous enlevez six ou sept feuilles, et vous en laissez à peu près quinze. Par cette opération vous améliorez la qualité de votre tabac, et vous augmentez son rapport. C'est alors que les drageons commencent à paraître, ils poussent avec une grande rapidité, il faut les enlever aussi vite qu'ils se montrent, car ils diminueront la qualité du tabac.

Lorsque les drageons auront poussé jusqu'à la dernière feuille

inférieure, on pourra être certain que le tabac est mûr, ce que du reste on reconnaît encore, par les feuilles qui deviennent rudes au toucher, et sur lesquelles on remarque aussi des petites taches jaunâtres. Si vous désirez récolter de la graine, il faudra planter à l'abri du vent nord, et exposer à la chaleur, quelques pieds de tabac, vous les soignerez de la même manière que les autres, enlever les drageons, mais vous leur laisserez toutes leurs feuilles. On ne laisse à chaque porte-graine que dix ou douze capsules (caboche) et on retranche toutes les autres; par ce moyen on obtient une graine bien supérieure.

Le meilleur temps pour récolter le tabac lorsqu'il n'y a pas danger de pluie, est le soir vers trois ou quatre heures, car alors le soleil ne pourra pas le brûler. Vous coupez le pied à sa racine, vous l'étendez sur le terrain pour le laisser faner; puis le lendemain matin vous le rentrez sous une remise ou un hangard bien ventilé, vous le suspendez par le gros bout, ayant soin que les pieds ne se touchent point, et vous le laissez sécher, ce qui durera environ six semaines. Je dois faire observer que si la circulation de l'air n'est pas tout-à-fait libre, pendant que votre tabac subit cette opération de dissection, il perdra beaucoup de sa qualité. Lorsque les feuilles sont entièrement sèches, vous choisissez une journée humide, alors que les feuilles sont molles, vous descendez votre tabac, vous le mettez en tas, tous les bouts ensemble, et vous le couvrez de planches pour l'empêcher de sécher, puis vous séparez les feuilles du tronc, vous en prenez seize à dix-huit que vous liez ensemble, avec une autre feuille que vous roulez à l'entour des tiges de ces feuilles: on appelle cela une main: mettez ces mains en pile, les pointes ensemble, puis vous placez des planches sur cette pile, vous recouvrez aussi les bouts de votre pile, vous ne laissez à découvert que le bout des tiges des feuilles (ce que les gens appellent cotons). Vous le laissez ainsi en presse quatre ou cinq jours, après lesquels votre tabac est prêt à être manufacturé, ou vendu.

Je ne dirai rien de la manière de filer le tabac ou de le mettre en torquettes, cette opération étant suffisamment connue; elle n'est pas d'ailleurs de mon ressort. Je conseillerai seulement à ceux qui désirent avoir un tabac plus fort, de prendre, avant de les filer, les feuilles les unes après les autres, et les arroser du bout des doigts avec la liqueur suivante: Prenez deux poignées du bout des tiges (cotons) de vos plus belles feuilles de tabac, faites les bouillir dans deux pintes d'eau réduites de moitié, puis ajoutez trois grandes cuillérées de mela-se et autant de biisson forte, *whisky*, *rum* ou *brandy*, et mêlez ensemble.

Si ce procédé de culture et de préparation du tabac, qui est celui des Etats-Unis, est suivi à la lettre, on réussira toujours à avoir un grand rendement d'excellent tabac. Si quelqu'un en connaît un meilleur, qu'il daigne en faire part à votre intéressante *Gazette des Campagnes*, et le public lui en sera reconnaissant.

DOCTEUR GENAND.

### A MM. les Présidents et Directeurs des Sociétés d'agriculture.

Dans l'intérêt de l'enseignement agricole, nous publions, dans nos colonnes d'annonces un projet de requête aux trois branches de la Législature, demandant qu'il soit créé un fonds plus considérable et plus certain, pour assurer le maintien de l'enseignement agricole, dans des conditions qui lui permettent de répondre aux espérances du public."

La Chambre d'agriculture, prenant l'initiative comme cela convient, a chargé son Président de signer une requête, dans le

même sens. Nous savons que déjà les Sociétés d'agriculture de Montigny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata et Rimonski ont signé cette requête, ou sont sur le point de le faire.

Maintenant si toutes les Sociétés d'agriculture du Bas-Canada veulent bien unir leurs voix à celle de la Chambre d'agriculture, il n'y a pas de doute qu'une manifestation si imposante ne produise le meilleur effet. Les amis de l'enseignement agricole dans la Législature, qu'ils soient ministériels ou oppositionnistes, ont besoin qu'une force puissante leur vienne du dehors.

Il n'y a pas un instant à perdre. Les Chambres sont sur le point de s'assembler. Il importe beaucoup que toutes les requêtes arrivent dans les premiers jours de la Session, pour que nos Législateurs et la Presse aient le temps de s'occuper de cette importante question.

Nous saisissons avec empressement cette occasion pour signaler à l'attention de MM. les Présidents des Sociétés d'agriculture la résolution de la Chambre d'agriculture, du 16 décembre, créant 19, ou plutôt 20 bourses de \$50 chacune, une pour chaque district judiciaire, en faveur d'élèves qui voudraient étudier l'agriculture dans les écoles de Ste. Anne et de Ste. Thérèse.

Pour choisir ces élèves, la Chambre reposant une pleine confiance dans leur zèle, a pensé qu'elle n'avait rien de mieux à faire que de s'en rapporter à eux. Tous les présidents des sociétés d'agriculture d'un district judiciaire forment donc une sorte de comité, revêtu du pouvoir de choisir les élèves boursiers. Ainsi ils doivent agir auprès de la Chambre d'agriculture collectivement et non séparément. Leur choix doit être fait d'ici au 15 mai prochain au plus tard.

Nous avons pleine confiance dans la bonne volonté de MM. les Présidents des Sociétés d'agriculture. Ils prêteront leur concours empressé à la Chambre d'agriculture, qui a droit de compter beaucoup sur eux. Leur position élevée, dans notre organisation agricole, leur donne une influence considérable sur tous les genres de progrès en agriculture, et notamment sur l'enseignement agricole.

Notre numéro du 1er janvier contient un article qui fournit des explications et des renseignements utiles sur ce sujet.

### Société d'agriculture du Comté de Témiscouata.

A une assemblée des membres de la Société d'agriculture du Comté de Témiscouata, tenue au Palais de Justice, à L'Isle-Verte, le 15 janvier dernier, à 11 heures, A. M., pour recevoir le rapport des Directeurs, on procéda à l'élection des Directeurs pour l'année courante, et à la nomination de quatre membres pour la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Louis Bertrand, écr., fut prié d'agir comme Président.

Sur motion de J. B. Beaulieu, écr., secondée par N. Bertrand, écr., il fut résolu unanimement que l'Hon. U. Archambault, Dr. J. C. Taché, O. E. Casgrain, écr., et H. G. Joly, écr., M. P. P., soient élus membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada.

Sur motion de Honoré Roy, écr., secondée par Charles

Bertrand, écrivain, les Messieurs dont suivent les noms furent élus Directeurs pour 1864.

Président, Louis Demeul, écrivain; Vice-président, Narcisse Bertrand; Secrétaire-Trésorier, Ls. N. Gauvreau, écrivain.— Directeurs: Dr. Chs. I. Dubé, Révd. M. Gaudin, Messieurs Ant. Lebel, J. B. Beaulieu, Abraham Lebel, George Gagnon, M. Larrivée.

Sur motion de Chs. Bertrand, écrivain, secondée par le Dr. Chs. I. Dubé, il fut résolu que cette Société souscrive à la *Gazette des Campagnes*, pour vingt exemplaires, à être distribués parmi les membres de la dite Société.

Sur motion du Dr. Chs. I. Dubé, secondée par J. B. Beaulieu, écrivain, il fut résolu qu'une requête, signée par les Directeurs de cette Société demandant qu'une allocation de la part du Gouvernement, pour encourager l'enseignement agricole en faveur des Collèges de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, soit présentée aux trois branches de la Législature.

Vraie copie,

Ls. N. GAUVREAU,

Sec.-Trésorier.

### Bon exemple à suivre.

Comme nous le voyons par les délibérations publiées plus haut, la Société d'agriculture de Témiscouata vient de donner un exemple qui devra satisfaire tous ceux qui comprennent que l'enseignement agricole est indispensable au développement et au progrès de la culture. Cette société, en demandant vingt exemplaires de la *Gazette des Campagnes*, a fait un acte de libéralité qui est d'autant plus digne d'éloges, qu'il est spontané et qu'elle est tenue, comme toutes les autres, de payer 20 piastres à la *Revue Agricole*.

Cet acte, du moins nous l'espérons, ne demeurera pas isolé. Toutes les sociétés qui jugent que la lecture de la *Gazette* peut promouvoir les intérêts agricoles, s'efforceront de la répandre le plus possible parmi les cultivateurs et suivront l'exemple qui vient de leur être donné. Nous le disons sans crainte de blesser la partie intelligente de notre population, beaucoup de cultivateurs croient qu'ils ne peuvent mieux faire que de suivre la routine, et sentent si peu la nécessité de l'enseignement agricole, qu'ils refusent de faire le sacrifice de quelques chelins pour une publication de ce genre. Alors que les sociétés composées d'hommes intelligents et dévoués au progrès de l'agriculture, qui veulent efficacement le bien des cultivateurs, leur procurent l'enseignement qui leur est propre, en leur distribuant gratis les feuilles qui sont spécialement écrites pour eux.

La demande que nous faisons à toutes les sociétés du Bas-Canada, nous la faisons aussi à tous ceux qui sont chargés des bibliothèques de paroisse. Huit à dix exemplaires d'une gazette agricole dans chaque bibliothèque, procureraient à ceux qui n'ont pas le moyen de souscrire l'occasion de la lire. Qu'on y pense sérieusement, c'est en vain qu'on se proclame les amis dévoués du peuple des campagnes, si on néglige les moyens les plus efficaces de l'éclairer sur ses véritables intérêts, si on ne lui trace la route qu'il doit suivre tous les jours. Nous avons donc l'espoir que les nombreux amis de notre *Gazette* vont se mettre à l'œuvre pour faire réussir le plan que nous suggérons.

En terminant, voici un conseil dont l'exécution devra hâter

l'avancement de la cause de l'agriculture, au milieu de nous:

Nous voilà dans la saison des longues soirées; on ne sait souvent comment tuer l'ennui. On va tantôt chez un voisin, tantôt chez l'autre pour passer le temps. Pourquoi les cultivateurs d'un même canton ne se réuniraient-ils pas une ou deux fois par semaine, soit chez le président de leur société, soit chez un de ses membres, ou chez l'instituteur du lieu pour lire un sujet agricole, le discuter, pour s'entretenir de leurs travaux, de leur culture. Quel bien résulterait de ces conférences! chacun s'en retournerait avec un préjugé de moins, plus instruit, mieux disposé envers un art qui peut produire de si grands avantages.

A l'intérêt, public ajoutons un motif secondaire pour engager les sociétés à imiter l'exemple de celle de Témiscouata. La *Gazette*, malgré le prix réduit de l'abonnement, qui se paie généralement mal, est abandonnée à ses propres forces, tant pour les frais de publication, que pour couvrir des crédits à un montant considérable. Ainsi si nos ressources sont très-restreintes, et si vous nous croyez utile, tendez-nous la main.

Le manque d'espace nous force de remettre au prochain numéro deux correspondances, dont l'une signée P., et l'autre A. B.

### RECETTES.

#### Moyen de nourrir les porcs à peu de frais.

Nous apprenons de bonne source, qu'un cultivateur de Ste. Croix, comté de Lotbinière, qui élève tous les ans un nombre considérable de porcs, les nourrit de la manière suivante: de l'automne au printemps, il ne leur donne rien autre chose que du son et du foin de cheval, en quantité égale; et en les traitant ainsi, il est sûr, après l'hivernement, de les vendre double prix de ceux de ses voisins, vu l'état de graisse où ils sont. Nous prions nos lecteurs de faire l'essai de cette pratique, et si elle réussit, de nous faire savoir leur succès.

#### Moyen de s'assurer si une maison est humide.

On broie de la chaux vive, telle qu'elle est au sortir du fourneau, on en met une livre dans un vase que l'on place dans l'appartement dont on veut vérifier la salubrité, et on l'y laisse pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, on pèse la chaux, si on trouve qu'elle n'a augmenté de poids que de la pesanteur d'un gramme, l'appartement est sain et peut être habité; si au contraire, elle a augmenté de poids de cinq à six grammes, l'appartement est malsain et ne peut être habité sans inconvénient. Il convient surtout de faire subir cette épreuve aux maisons nouvellement construites.

Cette épreuve est très-simple et néanmoins très-utile, dans bien des cas, sous le rapport de la santé.

#### Cuir artificiel.

Voici les moyens employés pour fabriquer le cuir artificiel: on fait bouillir de l'huile de lin après l'avoir mélangée à une quantité de noir de fumée suffisante pour former une pâte. Pendant l'ébullition, on remue la masse de façon à ce que le noir de fumée soit bien combiné avec l'huile. On étend ensuite cette pâte sur une étoffe de fil ou de laine. Cette première couche est polie avec la pierre ponce, après quoi on étend une 2<sup>me</sup> et une 3<sup>me</sup> couches que l'on polit de la même manière, après les avoir fait sécher dans une chambre convenablement chauffée. Ces opérations étant terminées, on recouvre le tout de deux couches de vernis que l'on polit également pour obtenir une glaçure. Si l'on veut donner au cuir une couleur autre que le noir, on remplace la dernière couche d'huile cuite par une couche ou deux d'une matière colorante.



(Extrait des Soirées Canadiennes.)

## FORESTIERS ET VOYAGEURS.

## HISTOIRE DU PÈRE MICHEL.

13

## Le noyau et l'hôte à Valiquet.

(Suite.)

—Ce n'est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c'est vrai ; mais il a subi son châtiement devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c'est peut-être un saint dans le Ciel aujourd'hui.

Ces réflexions touchèrent Valiquet ; mais la chose était faite et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement, était de tâcher de l'oublier.

Tout le monde était à table chez Valiquet le soir, et la compagnie était en train de s'amuser : on en était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas couru, lorsqu'on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s'ouvrit d'elle-même au troisième coup pour laisser entrer le pendu. Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu'il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis, s'avançant un peu, il dit au maître de la maison :

—Je te prie de m'excuser si je suis venu un peu tard ; mais les morts n'ont point grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d'en profiter ?

Vous pouvez penser si la compagnie en eut une venette : les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient et les plus hardis n'osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin Valiquet, qui au fond était brave comme l'épée du Roi, comprit que s'il y avait quelque chose à faire c'était à lui à l'entreprendre : il se leva donc malgré la faiblesse de ses jambes, et dit à son invité :

—Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse et vous en demande pardon. Si un service, un libéra ou d'autres prières peuvent vous être utiles, je m'offre à vous les faire dire ; mais, je vous en prie, retirez-vous !

—Il ne m'est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir si j'ai besoin des secours que tu m'offres. Quant à me retirer, je ne le ferai qu'à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m'as invité à souper ce soir, la condition de me promettre de venir demain soir, au coup du minuit danser au pied de mon poteau.

—Je le promets, dit Valiquet.

Le pendu reprit alors sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui, et disparut.

La réjouissance était finie ! On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée qui, de sa chambre, n'avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d'effroi et ne pouvait en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi ; puis on se mit à réciter le *Rouaire* qu'on fit suivre de *Profanais*.

Mais, pour Valiquet, le pire n'était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés ; parce que tous ces avis allaient à empêcher la visite du coup de minuit, et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours :

—J'ai promis, j'irai !

Enfin, la femme de Valiquet, qui n'avait point donné de conseils jusque-là, dit à son mari.

—Je ne sais pas ce que je sens ; mais il me semble que je n'ai pas peur du mort moi, et qu'il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire ; n'avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger ? Valiquet, tu as fait une mauvaise action, ainsi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition ; mais tu iras avec le petit dans les bras. Du reste, demain matin il faut que tu ailles consulter M. le Curé, et puis faire plus que cela encore, tu me comprends !... Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme, on peut dormir en paix.

Valiquet suivit de point en point les sages avis de son excellente femme et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous, portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de ses voisins qui récitaient le chapelet.

—Tu n'es pas généreux, lui dit le pendu dès que son insulteur fut en face de lui, tu n'es pas généreux ! Hier soir, je me suis débarrassé de ma cage afin de pouvoir m'asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé d'un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j'avais pourtant une belle ronde à te proposer, la mesure se bat à coup de fouet. C'est égal, tu auras toujours appris à respecter les morts : tu peux t'en retourner.

Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter l'endroit : Valiquet prit congé de son *Hôte* en se promettant de ne pas lui faire de nouvelle invitation (1).

14

## La ronde des voyageurs.

Le lendemain soir du jour où nous étions campés aux Ecores, nous devions être à l'entrée du Lac-des-Deux-Montagnes, pour y rencontrer les autres canots qui partaient de Lachine le même jour. La distance était à peu près la même ; mais ils avaient l'avantage, parce que nous avions à monter les rapides qui correspondent au courant Sainte-Marie et au Sault Saint-Louis qu'ils laissaient derrière eux.

(1) Fen M. Jacques Viger a parlé de cette tradition, à propos du fait historique qui lui a donné lieu. M. Viger, dans ses notes sur l'Archéologie religieuse, dit, à l'article consacré à la Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul : " Le 9 mars 1761, un français du nom de Saint-Paul commit un crime horrible dans la maison de Charles Bellanger, de la côte Saint-François. Après avoir enlevé tout l'argent, il donna la mort à Bellanger, à sa femme et à ses deux enfants. Puis, pour mieux couvrir son crime et enlever sous les ruines jusqu'à sa dernière trace, il mit le feu à la maison.

" La Providence se chargea de révéler son forfait. Le grenier, qui était rempli de blé, s'affaissa de bonne heure sous l'action des flammes, et les cadavres, recouverts par le blé, échappèrent à la destruction. Ils servirent à constater le crime : les soupçons tombèrent sur Saint-Paul, qu'on avait vu dans ces parages. Saisi par la justice, il finit bientôt par tout avouer, et il raconta lui-même les horribles détails de ce drame sanglant.

" Condamné à la potence, il fut exécuté dans la ville de Montréal ; mais la sentence portait que son cadavre serait encerclé et suspendu jusqu'à sa totale destruction sur les lieux mêmes, théâtre de son forfait. Ce ne fut qu'un an après qu'un habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha ces restes décharnés et les ensevelit, près de là, sous un monceau de pierres.

" C'est ce fait mémorable, dont le souvenir est encore vivant dans le pays, que l'on raconte aujourd'hui avec des circonstances qui tiennent du merveilleux et qui reposent sur la tradition populaire."



Nous fîmes de notre mieux et arrivâmes au lac de bonne heure. Nos gens, rendus avant nous, avaient allumés des feux, mis à cuire à manger pour tout le monde et nous accueillirent avec des cris de joie.

Beaucoup de voyageurs des deux partis se connaissaient, on se donnait la main, on introduisait les nouveaux, enfin toute l'histoire de ces cas là !

Après le souper et la pipe, il fallut danser LA RONDE DES VOYAGEURS, avant que la *noircœur* vint à prendre. Or voici comment ça se dansait, de mon temps, la Ronde des Voyageurs.

On apportait deux sacs qu'on mettait à environ dix pieds l'un de l'autre ; sur ces deux sacs s'assayaient deux chanteurs, un jeune et un vieux, ayant chacun une chaudière vide sous le bras gauche et se faisant face : tous les autres voyageurs se rangeaient en cercle autour d'eux.

Le jeune voyageur, en manches de chemises, une plume de coq sur son bonnet, tenant la tête haute et se cabrant en fanfaron, chantait un couplet, sur un air *surauil*. Quand il avait terminé, le vieux voyageur vêtu de son grand capot bleu, portant sa *ceinture flichée* et son *sac-à-feu* (1), branlant la tête avec expérience, chantait, sur un air posé, un couplet de conseils aux jeunes gens qui partent pour les-pays-d'en-haut. Puis tous les voyageurs se tenant par la main commençaient à tourner en dansant, chantant un refrain de danse-ronde, et les deux chanteurs battaient la mesure, sur leurs chaudières en guise de tambourins. On faisait trois fois le tour en répétant la ronde ; puis on recommençait ensuite dans le même ordre, jusqu'à ce que toutes les rondes y eussent passé.

Voici la chanson avec ses couplets et ses refrains.

1ère RONDE.

LE JEUNE VOYAGEUR.

Ce sont les voyageurs  
Qui sont sur leur départ ;  
Voyez-vous les bouts gens  
Venir sur les remparts ?  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra-déri-déra,  
Lal-déra !

LE VIEUX VOYAGEUR.

Met d'la racine de patience  
Dans ton gousset ;  
Car tu verras venir ton corps  
Joliment sec,  
A force de nager toujours  
Et de porter :  
Car on n'a pas souvent l'crédit  
D'se sentir reposer !

LE CHŒUR DE RONDE.

Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légère !  
Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légèrement !

2ème RONDE.

LE JEUNE VOYAGEUR.

Au revoir père et mère,  
Sœur, frère et toi Fanchon ;  
Vous reverrez bientôt  
Votre cher Siméon !

(1) Le *sac-à-feu*, destiné à contenir la pipe, le tabac, la pierre et le briquet, ou *balle-feu*, est fait d'une peau de rat-musqué, de jenne castor ou de tout autre petit animal, ornée de rubans et de broderies ou de rassades : il se porte au côté, passé dans la ceinture, à côté du couteau à gaine.

Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra-déri-déra,  
Lal-déra !

LE VIEUX VOYAGEUR.

Embarque moi dans ton canot,  
Prends ton paquet ;  
Car tu vas laisser ton pays  
Et tes parents,  
C'est pour monter dans les rivières  
Et dans les lacs,  
Toujours att'lé sur l'aviron,  
Ainsi que sur les sacs !

LE CHŒUR DE RONDE.

Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légère !  
Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légèrement !

3ème RONDE.

LE JEUNE VOYAGEUR.

Ce sont les voyageurs  
Qui sont de bons enfants ;  
Ah ! qui ne mangent guère,  
Mais qui boivent souvent !  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra-déri-déra,  
Lal-déra !

LE VIEUX VOYAGEUR.

Si les maringouins t'piq' la tête,  
D'leur aiguillon ;  
Et t'étourdissent les oreilles,  
De leurs chansons,  
Endure-les, et prend patience  
Afin d'apprendre  
Qu'ainsi le diable te tourmente,  
Pour avoir ta pauvre âme !

LE CHŒUR DE RONDE.

Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légère !  
Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légèrement !

4ème RONDE.

LE JEUNE VOYAGEUR.

Quand on est en voyage,  
Le sacque sur le dos,  
On s'écrie camarade,  
Camarade il fait chaud !  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra, lal-déra :  
Sur l'air du tra-déri-déra,  
Lal-déra !

LE VIEUX VOYAGEUR

Quand tu scras dans ces rapides  
Très-dangereux,  
Prends la vierge pour ton bon guide  
Fais-lui des vœux !  
Et tu verras couler cette onde,  
Avec vitesse,  
Et prie bien du fond de ton cœur,  
Qu'elle coule sans cesse.

LE CHŒUR DE RONDE.

Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légère !  
Lève ton pied, ma jolie bergère !  
Lève ton pied, légèrement !

(A continuer.)

**Enseignement agricole.**

*Projet de requête aux trois branches de la Législature, pour demander d'inscrire au budget de la Province une somme suffisante pour assurer le maintien de l'enseignement agricole.*

A. Son Excellence Lord Mouch, Gouverneur Général, etc., etc., etc.

La Pétition des Président et Directeurs de la Société d'Agriculture de .....

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT,

Que jusqu'à présent les Sociétés d'agriculture ont seules défrayé tous les frais de l'enseignement agricole, au moyen d'une retenue de 2½ par cent sur l'argent qui leur est alloué chaque année par la Législature.

Que la somme provenant de cette retenue étant insuffisante pour soutenir les deux écoles d'agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, maintenant reconnues par la Chambre d'agriculture et le Gouvernement, il devient urgent de créer un autre fonds plus considérable et plus assuré.

Que le fonds destiné à l'enseignement agricole, outre qu'il est trop faible, a encore le grave inconvénient de n'être jamais déterminé, puisqu'il dépend de l'octroi fait aux sociétés d'agriculture en proportion de leur souscription.

Que l'incertitude du montant à recevoir met les écoles d'agriculture dans un état de gêne qui paralyse tous leurs efforts, et met leur existence très précaire, puisqu'elles ne peuvent jamais compter sur une somme quelconque.

En conséquence vos humbles Pétitionnaires concluent à ce qu'il plaise à V. E. de faire inscrire au budget de la Province une somme fixe, et suffisante pour assurer le maintien de l'enseignement agricole dans ces conditions qui lui permettent de répondre aux espérances du public.

Et vos humbles Pétitionnaires ne cessent de prier.

(Signé)

Président.

[Date]

Secrétaire.

**Elections de Sociétés d'agriculture.**

**COMTÉ DE KAMOURASKA.**

Président, Révd M. F. Pilote; Vice-président, P. Dessaint, écr.; Secrétaire-Trésorier, Is. Dessaint.

Directeurs—Révd M. J. B Gagnon, Vin. Taché, Louis Miller, P. Pelletier, Dr. L. Tôt, Aug. Casgrain, E. Dionne, écr.

Membres de la Chambre d'agriculture—L'Hon. P. U. Archambault, Dr. J. C. Taché, O. E. Casgrain, écr., R. N. Watts, écr.

**COMTÉ DE L'ISLET.**

Président, Am. Dionne, écr.; Vice-président, Dr. Lavoie; Secrétaire-Trésorier, P. G. Verreault, écr.

Directeurs—T. Gagnon, Al. Miville, Dr.

S. Roy, Stanislas Drapeau, écr., Ls. Bois, Joseph Kyrouack, Louis Caron.

Membres de la Chambre d'agriculture—Dr. J. C. Taché, O. E. Casgrain, écuver, J. E. Deblois, écuver, H. G. Joly, écuver, M. P. P.

**COMTÉ DE RIMOUSKI.**

Président, Révd G. Nadeau; Vice-président, Ph. Ls. Gauvreau; Secrétaire-Trésorier, Ed. Pouliot.

Directeurs—Ls. Gauvin, Ol. Roy, J. Morissette, Hubert Langlois, Etienne Grondin, Louis Parent, Aug. Michaud.

Membres de la Chambre d'agriculture—L'Hon. P. U. Archambault, O. E. Casgrain, écuver, H. G. Joly, écuver, M P P.

**CITÉ DE QUÉBEC.**

Président, H S Anderson, écr; Vice-président, Louis Bilodeau, écr; Secrétaire-Trésorier, W Moore, écr.

Directeurs—Dr Marsden, J Ashworth, J B Renaud, J G Clapham, J K Boswell, J F Turnbull, J Dimming.

Membres de la Chambre d'agriculture—L'Hon U P Archambault, O E Casgrain, écr., H G Joly, écr., M P P, Dr J C Taché.

**COMTÉ DE QUÉBEC.**

Président, Colonel Joseph Laurin; Vice-Président, Charles Rhéaume; Secrétaire-Trésorier, J B Deloge.

MM. J Jobin, Ambroise Trudel, Joseph Beaumont, Jean Hamel, Joseph Blais, Henry Moss, Anthony Scallion.

Membres de la Chambre d'agriculture—Colonel Joseph Laurin, Col. W Rhodes, Dr. J C Taché, O E Casgrain, écr.

**COMTÉ DE PORTNEUF**

Président, L'Hon. J. Elie Thibaudeau; Vice-président, Charles Arcand, écr., J. P.; Secrétaire, Frs. Isaac Rinfret, écr., J. P.

Directeurs—Jos. L. Hardy, écr., J. P., Louis Leclerc, écr., J. P., F. X. LaRue, écr., J. P., Bernard Raymond, écr., J. P., F. X. Frenet, écr., Louis Dussault, Joseph Morin, écr.

Membres de la Chambre d'agriculture—L'Hon. P. U. Archambault, O. E. Casgrain, écr., G. H. Joly, M. P. P., J. C. Taché, écr.

**Histoire généalogique des animaux canadiens.—(Herd-Book.)**

Nous apprenons, par une circulaire adressée aux secrétaires des diverses sociétés agricoles pour chaque comté, que c'est l'intention du bureau canadien d'agriculture du Haut-Canada, de publier prochainement un livre de généalogie contenant l'origine détaillée des bêtes à cornes de la race Durham qui se trouvent en Canada, en autant

qu'on pourra obtenir des informations sur les sujets. L'importance d'un tel ouvrage pour la Province, est d'autant plus évident qu'il y a un grand nombre de personnes intéressées dans l'élevage des animaux de cette espèce, et comme personne ne peut avoir d'une manière certaine, ou garantir un résultat désiré sans qu'une étude soit faite avec soin de la généalogie des animaux qu'ils se proposent d'élever, ou de parents collatéraux. Cet ouvrage sera d'un immense avantage à tous les habitants, d'autant plus qu'il vient d'une source qui donne à l'agriculture un élan plein d'exactitude. —(Quebec Mercury.)

**Le Grand Tronc.**

Il ne faudrait pas être ami de la prospérité de sa patrie, pour cacher que le Grand-Tronc est bien mieux administré que par le passé et qu'en conséquence ses affaires sont dans un état comparativement florissant.

Tout le monde remarque que dans tous les détails de l'administration, la correspondance, le règlement des difficultés, etc., etc., l'activité et l'intelligence, la ponctualité et le sens commun, ont succédé à l'apathie et à la morgue ridicule, à la négligence et à l'ineptie qui distinguait autrefois d'une manière si triste cette grande et coûteuse compagnie.

Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir que le Times de Londres est en mesure de dire :

« Les directeurs du Grand-Tronc ont donné avis que les comptes et les estimés qui ont été fournis pour l'année qui vient de s'écouler, font espérer que le paiement de l'intérêt semi-annuel sur les premières et les secondes obligations préférentielles, pourra être fait après l'assemblée régulière qui aura lieu dans le mois d'avril prochain. »

Nous pouvons ajouter que les revenus du Grand-Tronc s'élèvent maintenant à la somme de £900,000 et promettent de s'accroître. Il n'y a aucun doute que le Grand-Tronc est susceptible à raison du développement graduel, incessant et presque infini des ressources du pays et de l'augmentation continue de la population, de produire des bénéfices de 6 pour cent. On sait que la province ne peut rien recevoir sur ses avances avant que les profits aient atteint la moyenne de 6 pour cent. Mais le Canada réalisera indirectement de grands bénéfices, avant même qu'il puisse commencer à se rembourser, du fonctionnement régulier et de la sage administration du Grand-Tronc.—(La Presse.)

— Les fils du colonel Gillespie et de M. Audy, de Québec, ont tué un magnifique caribou, samedi dernier, dans le voisinage de Laval. Cette pièce pesait plus de deux cents livres. Les jeunes chasseurs jouissaient orgueilleusement, dit-on, de l'ébahissement de leurs amis moins fortunés.—La Presse.

ANNONCES.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues, à QUEBEC, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 26 FEVRIER, pour le transport des malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, deux fois par semaine, aller et venir, entre le BASSIN DE GASPE et PERCE, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport devant être fait dans une voiture.

Les malles laisseront le Bassin de Gaspé, le lundi et le jeudi, à 8 heures A. M., et arriveront à Percé en douze heures de temps; elles laisseront Percé le mardi et le vendredi à 5 heures A. M., ou après l'arrivée de la malle de Carleton, et arriveront au Bassin de Gaspé en douze heures de temps.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de Poste du Bassin de Gaspé, de Sandy Beach, de Douglstown, de Point St.-Peter et de Percé, ou au bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }  
des Postes. }  
Québec, 31 déc. 1863.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Québec, jusqu'à VENDREDI, le 27 FEVRIER, à MIDI, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, UNE FOIS par semaine, aller et revenir, entre la RIVIERE AU RENARD et SAINTE ANNE DES MONTS, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport devant être fait A PIED ou A CHEVAL.

Les malles devront laisser la Rivière au Renard, le mercredi soir, après l'arrivée du courrier de la Grande Grève, et arriver au Bureau de Poste de Ste.-Anne des Monts le mardi suivant.

Le place de l'arrivée et du départ de Ste. Anne des Monts sera la résidence du maître de poste, et non pas le sous-bureau près de l'église.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus et des

blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de la Rivière au Renard et de Ste. Anne des Monts, ou au bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }  
des Postes. }  
Québec, 16 janvier 1864.



CONTRAT DE LA MALLE

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes, seront reçues, à Québec, jusqu'à VENDREDI, le 11 MARS, à MIDI, d'après un contrat proposé pour quatre années, pour le transport des malles de Sa Majesté, trois fois par semaine, aller et venir, entre la RIVIERE-DU-LOUP et EDMUNDSTON, à partir du 1er AVRIL prochain.

Le transport doit être fait en bonnes et commodes voitures de messagerie (*good commodious stage waggons*) ou en *Steighs*, tirées par deux chevaux, sujettes, en tout temps, à l'approbation du Maître-Général des Postes.

Les malles laisseront la Rivière du Loup les mardis, jeudis et samedis, aussitôt que possible après l'arrivée du Train de la malle de Québec, et devront se rendre au Bureau de Poste d'Edmunston en quinze heures de temps.

Les malles laisseront Edmunston, les lundis, mercredis et vendredis, à telles heures qui seront requises de temps à autre, et arriveront au Bureau de Poste de la Rivière du Loup en quinze heures de temps.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des blancs de soumissions obtenus aux Bureaux de Postes de Grand Falls et d'Edmunston, dans le Nouveau Brunswick, et au Lac Témiscouata, Détour du Lac et Rivière-du-Loup, en Canada, ou au Bureau du soussigné.

WILLIAM G. SHEPPARD,  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur }  
des Postes. }  
Québec, 21 janvier 1864.

J. B. C. HEBERT,  
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUEBEC, No. 18  
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),  
Hauté-Ville.  
1er déc. 1863.



Département des terres de la Couronne

Québec, 9 Janvier 1864.

AVIS est par le présent donné qu'environ 90,000 acres des terres de la Couronne, dans les Townships de MARSTON et WOBURN, Comtés de Compton et Beauce, C. E., seront offerts en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le VINGTIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour particularité s'adresser à l'Agent de la localité WM. FAIWELL, Ecr. à ROBINSON, C. E.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

1er déc. 1864.



Département des Terres de la Couronne

Québec, 4 décembre, 1863.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité d'un Ordre en Conseil, en date du 19 Novembre, 1863, tous les dépôts des deniers publics, par toute la Province, devront, le et après le premier JANVIER, 1864, être faits dans la Banque de Montréal, ou à ses agences.

WM. McDOUGALL,  
15 déc. 1863. Commissaire.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

UNE réduction considérable vient d'être faite dans le prix de la pension des élèves.

\$5.75 par mois

ou \$63.25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extra sont payés à part, de même que les soins en maladie. Un mois commencé est payé tout entier. Chaque mois doit être payé d'avance; avec un prix aussi réduit il serait impossible d'attendre longtemps.

N. GAUTHIER,  
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,  
près de l'Eglise.

ALPHONSE MILLER,  
AVOCAT,

TIENT son bureau à St. Louis de Kamouraska. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**  
DU  
**CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

Les convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10.00 A. M., arrivant à

Chaudière Junction	10:30	A. M.
St. Jean Chrysostôme	10:45	"
St. Henri	11:00	"
St. Charles	11:26	"
St. Michel	11:45	"
St. Valier	11:58	"
St. François, ou Berthier	12:14	P. M.
St. Pierre	12:23	"
ST. THOMAS	12:42	"
Cap St. Ignace	1:03	"
L'ISLET	1:25	"
	1:40	"
Trois Saumons	1:48	"
St. Jean Port Joli	2:04	"
St. Roch	2:28	"
STE. ANNE	2:51	"
Rivière Ouelle	3:10	"
St. Denis	3:26	"
ST. PASCAL	3:43	"
Ste. Hélène	4:03	"
St. Alexandre	4:24	"
RIVIERE-DU-LOUP	5:00	"

Les convois partent tous les jours de la Rivière-du-Loup à 8.00 A. M., arrivant à

St. Alexandre	à 8:41	A. M.
Ste. Hélène	9:05	"
ST. PASCAL	9:26	"
St. Denis	9:43	"
Rivière Ouelle	10:00	"
STE. ANNE	10:21	"
St. Roch	10:41	"
St. Jean Port-Joli	11:11	"
Trois Saumons	11:28	"
L'ISLET	11:38	"
	11:53	"
Cap St. Ignace	12:17	P. M.
ST. THOMAS	12:42	"
St. Pierre	1:00	"
St. François, ou Berthier	1:10	"
St. Valier	1:27	"
St. Michel	1:41	"
St. Charles	2:02	"
St. Henri	2:30	"
St. Jean Chrysostôme	2:45	"
Chaudière Junction	3:00	"
POINTE LEVI	3:30	"

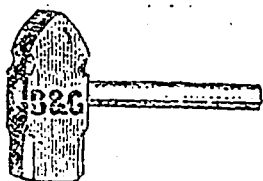
C. J. BRYDGES,  
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,  
Surintendant local.  
1er déc. 1863.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.  
15 mars 1861.



**POUR TOUT LE MONDE.**

LES Soussignés ont l'honneur d'offrir au public leurs sincères remerciements, et profitent de cette occasion pour lui annoncer qu'en conséquence de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu, ils se sont vus forcés d'agrandir de beaucoup leur établissement. Ils ont maintenant en main un assortiment considérable et varié de Quincailleries, Ustensils de Ménage, Services de Table en argent, Coutelleries de Rodgers, etc., etc.

Outils de toutes sortes, Ferrures de maison, Vitres, Peintures, Huile, etc.

POELES DE CUISINE et de fantaisie.

— AUSSI : —

Une collection extraordinaire de Lampes à l'Huile de Charbon, Cages d'Oiseaux, de bon choix, Munitions de chasse et pêche.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9½, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

Nous prions les personnes qui nous doivent pour abonnements à la Gazette des Campagnes de nous faire tenir le prix de l'abonnement au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les agents de la Gazette.



Pour que la Gazette puisse se soutenir au prix réduit de trois shillings dix-huit sous, nos lecteurs comprendront que les abonnements doivent être irrévocablement payés d'AVANCE.

Les abonnements datent du 1er de Novembre et du 1er de Mai. Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau un mois avant l'expiration de l'abonnement.

**FIRMIN H. PROULX,**  
Propriétaire-Gérant.

**M. POURTIER,**  
CHIRURGIEN DENTISTE,

de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean; en face de la Rue du Palais, Québec.

**CHARLES CAPELLI,**  
STATUAIRE ET PLATRIER,

35 Rue Notre-Dame, Montréal

OFFRE ses meilleurs remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis quelques années. C'est grâce à ce patronage qu'il a pu faire cette année des améliorations considérables et importantes qui font de son Établissement le premier en Canada sous ce rapport. Dernièrement, à des prix coûteux, il a fait des moules pour les Statues des Apôtres; il entreprend à bon marché des statuettes faites sur ces moules, et il garantit la plus entière satisfaction. De plus, on trouvera chez lui toutes les STATUES, STATUETTES, etc, qu'on désire, pour églises, depuis 18 pouces à 6 pieds de hauteur, ainsi que toutes sortes d'Ornements en Plâtre.

Il sollicite respectueusement une continuation des faveurs de la part de ses pratiques et du public en général.

Il a ouvert une branche de son magasin, à Québec, le 1er mai, au No. 84, rue St.-Valier, près de la côte d'Abraham.

1er août 1863.

**BARATTE POUR LE PEUPLE.**

**BARATTE HORIZONTALE A VIS!**

Brevet le 10 Août 1861.

SEULS FABRICANTS POUR LE BAS-CANADA,  
**EADON & CIE.,**  
MANUFACTURE DE MONTMORENCY.

LA Baratte Horizontale à vis est une des grandes améliorations du 19e siècle et ne demande qu'à être connue pour être employée partout. C'est une des inventions pour économiser le plus les matériaux, le temps et le travail, pouvant être mise en opération par un enfant, facilement nettoyée et susceptible d'être réparée aisément et le surplus de beurre que l'on peut faire en comparaison de la quantité faite avec les autres Barattes avec la même quantité et qualité de crème est tel qu'il suffit en peu de temps à payer le prix de cette Baratte.

Nous défions tout essai avec aucune autre Baratte maintenant en usage pour la rapidité, la qualité et la quantité du beurre.

Aussi, Machines à laver, Victoria, Calandre, Machines à cribler, etc., etc.

A vendre chez

**WILLIAM EADON,**  
Rue St. Nicolas, Québec.

**H. F. BELLEW,**  
Halle du marché Champlain, Québec.

**AGENTS**  
DE LA

**Gazette des Campagnes :**

- St. Denis (en bas)*, M. S. Dionne.  
*Kamouraska*, Chs. Lindsay, écrivain, N. P.  
*St. Hélène (Kamouraska)* M. Edouard Chapleau, marchand.  
*St. Alexandre (Kamouraska)*, M. Edmond Lévêque, marchand.  
*St. Modeste (Témiscouata)* N. Mirille, écrivain, M. P.  
*St. Eloi*, Rév. M. G. Gaudin.  
*Isle-Verte*, Achille Bertrand, écrivain.  
*Trois-Pistoles*, Thomas P. Pelletier, écrivain.  
*Rimouski*, E. Grondin, écrivain, arpenteur.  
*St. Fabien*, Rév. M. A. Ladrière.  
*St. Simon (Rimouski)* Aug. Pelletier, écrivain.  
*St. Jean Port-Joli*, P. G. Verreault, écrivain.  
*L'Islet*, Jules Casgrain, écrivain, N. P.  
*Cap St. Ignace*, Noël Nadeau, écrivain.  
*St. Pierre, Rivière du Sud*, G. Blais, écrivain.  
*St. Thomas*, Louis Blais, écrivain, avocat.  
*St. Henri de Lauzon*, Rév. M. F. Caron.  
*St. Croix*, L. C. Desrochers, écrivain, J. P.  
*St. Antoine de Tilly*, Edmond LaRue, écrivain, Notaire.  
*Lambton*, le Docteur Ls. Labrecque.  
*St. Julie de Somerset*, J. B. Rousseau, écrivain.  
*St. Famille, Isle d'Orléans*, M. Basile Marquis.  
*St. Laurent, Isle d'Orléans*, M. Zéphirin Lapierre, instituteur.  
*St. Jean de l'Isle d'Orléans*, Léonidas LaRue, écrivain, E. M.  
*Les Escoumins, Tadoussac, Les Bergeronnes, et la Baie de Mille Vaches*, Rév. M. R. Boily.  
*St. Ambroise de la Jeune Lorette*, Gonzague Vincent, M. P.  
*St. Casimir*, F. X. Gingras, écrivain.  
*St. Grégoire*, Rév. M. J. Harper.  
*St. Stanislas de Batiscan*, Elie Rinfret, écrivain.  
*Wotton*, N. Bourque, écrivain.  
**ST.-HYACINTHE**, M. Max. A. Kéroack, libraire, rue Cascades.  
*Terrebonne*, J. C. Auger, écrivain, Notaire.  
 " *Collège Masson*, Rév. M. F. X. Leclerc.  
*Collège de Joliette*, Rév. M. Ls. G. Langlais, Procureur.  
*St. Jacques de l'Assommoir*, Docteur F. L. Génand.  
*St. Césaire de Rouville*, Rév. M. J. A. Provençal.  
**MONTREAL** (Carré Chaboilly) Dr. P. O'Leary, M. D.  
**QUEBEC**, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.  
*Rustico (Isle du Prince-Edouard)*, Rév. M. Geo. A. Belcourt.  
*St. Bruno (Madawaska)*, Rév. M. L'Hiver.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA  
**GAZETTE DES CAMPAGNES.**

**ÉLOGE** de Fen M. C. F. PAINCHAUD fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix 30 sous.

**MANUEL DES CONGRÉGATIONS DES SAINTS ANGÉS**, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Couvents.—2 chelins le volume.

**ARCHICONGRÉGATION DU DENIER DE SAINT-PIERRE**, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences.—Prix : 8 sous ; la douzaine, 3 chelins.

**DÉVOTION AUX DOULEURS DE MARIE**, 32 pages—Prix, 36 sous la doz.

**PETIT OFFICE de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge**—Prix, 30 sous la douzaine.

**LES MYSTÈRES DU ROSAIRE**—Prix, 3s. 9d. le 100.

**LES URSULINES DE QUEBEC**, depuis leur établissement jusqu'à nos jours. Vol. de 600 pages.—Prix, 5 chelins.

**LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA**, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femme de la province, par C. de Laroche-Héron.

**L'HISTOIRE DU CANADA en tableaux** par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Laval.—Prix : 8 sous.

**LE CANADA**, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc., par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix : 30 sous.

**NOTES SUR LES ARCHIVES de Notre-Dame de Beauport**, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix : 3 chelins.

**TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada** par l'Abbé L. Provancher.—Prix : 30 sous.

**CONSIDÉRATIONS sur l'AGRICULTURE CANADIENNE** au point de vue religieux, national et du bien-être matériel.—Prix : 12 sous.

**CULTURE DU MURIER**.—Prix : 1 chelin.

**LES ÉLÉMENTS DE l'AGRICULTURE**, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège industriel et agricole de Rimouski.—Prix : 30 sous.

**LA CHIMIE**, appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles. Prix : 30 sous.

**LE LIN**, procédés de culture et de préparation.—Prix : 6 sous.

**LA MAISON RUSTIQUE**. Encyclopédie des campagnes à l'usage de la moyenne et de la grande propriété, 2 volumes.

**LES MALADIES DES POMMES DE TERRE**, des betteraves, des blés, etc., par A. Payen.

**FLORE CANADIENNE** ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Par l'Abbé L. Provancher.—Prix : \$2 ; reliée, \$2.50.

**LE VERGER CANADIEN**, par l'Abbé L. Provancher.—Prix, 36 sous.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE**, par l'Abbé L. Provancher. Ouvrage illustré.—Prix : 36 sous.

**LE NOUVEAU PARFAIT JARDINIER** ou l'art de cultiver toutes sortes de Jardins, par M. Loizelet—Prix, 36 sous.

**LE SAGUENAY**, au point de vue de la colonisation.—Prix : 15 sous.

**LES VEILLÉES CANADIENNES ; traité élémentaire d'agriculture**, par Frs. M. Ossaye.—Prix : 1 chelin.

**MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT**—Prix : 1 chelin.

**NOUVEAU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ AGRICOLE**, ou méthode sûre et facile pour bien gérer les opérations d'une ferme, vu et approuvé par les Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada et de l'Etat de New-York. Par Frs. M. F. Ossaye.—Prix : 18 sous.

**NOUVELLE MAISON RUSTIQUE**. dont un habitant de la campagne, propriétaire, fermier, cultivateur, peut tirer parti, soit pour son utilité, soit pour son agrément. 2 volumes.

**PETITE BOTANIQUE**, par N. Métais. Illustrée de plus de 100 gravures.—Prix : 36 sous.

**QUESTIONS GÉNÉRALES SUR l'AGRICULTURE**, à l'usage des écoles.—Prix 6 sous ; la douzaine, un écu.

**RÉPONSES AUX PROGRAMMES DE PEDAGOGIE ET D'AGRICULTURE**, pour les diplômes d'école élémentaire et d'école-modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre.—Prix : 15 sous.

**MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES**, par Hector L. Langevin, Avocat.—Prix : 3 chelins.

**LE CAP AU DIABLE**, par C. DeGuise, M. D.—Prix, 1 chelin.

**EXERCICES ET ÉVOLUTIONS D'INFANTERIE** Traduits et compilés par L. T. Suzor, Major de Brigade.—Prix : 3 chelins et dix-huit sous.

**LE VÉRITABLE PETIT ALBERT**, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix : 30 sous.

**LIVRE INDISPENSABLE**

AUX

**CULTIVATEURS**

UN certain nombre d'exemplaires de la *Gazette des Campagnes*, comprenant une série complète des numéros de la 2<sup>me</sup> année, ayant été brochés, sont à vendre à cette imprimerie, au prix réduit de \$1 le volume.

On peut aussi se procurer ce volume à Québec, chez MM. HARDY & MARCOTTE, libraires.